

Le 1 août 2003

M. J. R. Jocelyn Paré  
Le directeur général  
Direction générale pour l'avancement de la technologie environnementale  
Environnement Canada  
Place Vincent Massey  
351, Boulevard St. Joseph  
Gatineau (Québec) K1A 0H3  
Monsieur Paré :

**Gazette du Canada, Partie 1, Vol. 137, No. 23 — 7 juin 2003. LCPE (1999)**

*Projet d'avis requérant l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution à l'égard de l'ammoniac dissous dans l'eau, les chloramines inorganiques et les eaux usées chlorées*

Code de référence: **P2MWWE**

L'Association canadienne des eaux potables et usées (ACEPU) est la voix nationale du secteur municipal de services des eaux potables et usées à travers le Canada. ACEPU soutient les mesures de réalisation de la durabilité environnementale et identifie la nécessité de contrôler et réduire la décharge dans l'environnement aquatique, de l'ammoniac et des chloramines inorganiques tels que trouvés dans les effluents chlorés des eaux usées.

ACEPU a distribué l'information sur le projet d'avis publié dans la Gazette du Canada, aux municipalités membres, aux associations régionales des eaux usées et à d'autres municipalités et intervenants à travers le Canada. Nous avons reçu et rassemblé des commentaires sur le projet d'avis et avons tenu plusieurs réunions avec le Comité des effluents et de décharges de l'ACEPU, pour discuter et mettre au point la réponse de l'Association au sujet de l'avis publié. M. John Clarke, représentant de l'Office régional de l'Atlantique et M. Shawn Michajluk, représentant de l'Office régional de l'Ontario ont assisté à la réunion tenue par ce Comité, le 17 juillet.

La réponse englobe deux larges catégories: juridique et technique. Il y a deux attachements, comprenant les commentaires de l'ACEPU au sujet de l'avis, basés sur ces deux aspects. Les commentaires reflètent les soucis des municipalités et des associations canadiennes concernées et les discussions spécifiques du Comité des effluents et de décharges de l'ACEPU. Les membres de ce Comité sont tous des directeurs professionnels et expérimentés dans le domaine des eaux usées, et leur expérience collective représente plus de mille ans de service professionnel, d'abnégation et d'excellence. Seize municipalités ont participé activement à la mise au point de cette position, et plusieurs ont indiqué leur appui sous forme de passer les résolutions du Conseil, en communiquant avec leur député respectif et le Ministre de l'environnement. Des copies de ces résolutions, tels que reçues par ACEPU, seront envoyées à Environnement Canada.

Les commentaires d'ordre juridiques et sur le processus, résultent du fait que les provinces et les

territoires règlent déjà les systèmes municipaux des eaux usées en ce qui concerne ces substances. La position de l'Association est que le gouvernement fédéral ne devrait pas introduire et imposer directement, aucuns nouveaux instruments de contrôle ou condition, là où existent des instruments provinciaux et territoriaux et des conditions qui pourraient être employés pour atteindre les objectifs de la législation fédérale. L'Association encourage activement et continuellement les autorités fédérales à travailler avec et par les juridictions provinciales et territoriales pour réaliser nos buts communs tout en respectant les performances de ces services.

Les commentaires techniques sont reliés directement au contenu du projet d'avis. Notre objectif, en faisant ces commentaires, est de s'assurer que cette mesure est bien fondée scientifiquement, qu'elle contribuera à une meilleure utilisation de ressources financières et à la réalisation des objectifs environnementaux importants. La soumission des commentaires techniques ne devrait pas être interprétée comme un soutien ou approbation de la part de l'ACEPU pour le projet d'avis publié.

ACEPU croit que le présent avis:

- affectera plus de 700 municipalités, à la base du critère de chlore résiduel total ou de décharge d'ammoniaque;
- aura comme conséquence pour les municipalités affectées, la préparation et la mise en application de plans pour réduire la décharge de ces substances;
- aura comme conséquence la dépense de plus de 80 millions de dollars pour la préparation de plans et la phase de la déclaration;
- aura comme conséquence la dépense de plus 10 milliards de dollars à l'échelle nationale pour la mise en application de plans (basés sur des évaluations faites par 3 municipalités principales);
- détournera le capital, les fonds de fonctionnement et les ressources humaines loin des problèmes environnementaux et de santé, en les dirigeant vers un aspect environnemental dont l'impact réel sur l'environnement, n'a pas été démontré.

ACEPU invite Environnement Canada, qu'après avoir reçu les commentaires et formulé l'avis final, d'organiser un atelier national avec la participation de l'ACEPU et ses membres, en vue d'examiner l'avis final proposé avant sa publication.

ACEPU et ses membres sont prêts à travailler avec Environnement Canada et avec les provinces et les territoires afin de trouver une solution appropriée et efficace qui répondrait aux engagements et aux objectifs de l'Environnement Canada.

Veillez m'informer, de quelle manière pourrais-je vous être utile.

Bien à vous,

T. D. Ellison

Directeur général

c.c. : Conseil d'administration de l'ACEPU

Dr. Barry Stemshorn, Vice ministre adjoint, Service de la protection de l'environnement